

**MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml**

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.**

**1.1. Identificateur de produit.**

Nom du produit : **MAGNUM SEXLINE PROPYL – 15 ml**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**

Arome d'ambiance à destination du grand publique.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.**

Entreprise : France Conditionnement Cosmétique

Adresse : 460 avenue de la Quiera, voie A bis. Lot 790.  
Ville : 06370 Mouans-Sartoux  
Pays : France  
N° Tél. : 04.92.28.26.00

**1.4. Numéro d'appel d'urgence.**

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS.**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange.**

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger	Codes de danger	Mentions de danger
Flam Liq. 2	Liquide inflammable. Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Skin Corr. 1	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2	H330	Mortel par inhalation
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques

**2.2. Eléments d'étiquetage.**

Etiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention de danger : Danger



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

## MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

Code de danger	Mentions de danger
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Type	Code	Conseils de prudence
G	P102	Tenir hors de portée des enfants.
P	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
I	P301 + P330 + P331	En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
I	310	Appeler immédiatement un centre antipoison.
I	P305 + P351 + P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
E	501	Eliminer le récipient dans un conteneur pour le recyclage.

G : Général P : Prévention I : Intervention S : Stockage E : Elimination

Substances induisant une classification
Isopropyl Nitrite
Propane-2-ol

### 2.3. Autres dangers.

Néant.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272 /2008
88%	Isopropyl Nitrite	541-42-4	208-779-0		Flam. Liq. 2 – H225 Skin Corr. 1 – H314 Skin Sens. 1 – H317 Eye Dam. 1 – H318 Acute Tox. 2 – H330 Muta. 2 – H341
12%	Propane-2-ol	67-63-0	200-261-7		Flam. Liq.2 – H225 Eye Irrit.2 – H319 STOT SE 3 – H336

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

## MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

### 4. PREMIERS SECOURS.

#### 4.1. Description des premiers secours.

**En cas d'inhalation :**

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.

**En cas de contact avec la peau :**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.

**En cas d'ingestion :**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si des vomissements surviennent, la tête doit être faible afin que vomir n'entre pas dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

#### 5.1. Moyens d'extinction.

**Moyens d'extinction appropriés :**

Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse résistante aux alcools, poudre chimique ou CO2.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé. Brouillard d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde et Dioxyde de carbone, de l'oxyde d'azote et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers.

**Équipements de protection particuliers des pompiers :**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

**Conseils supplémentaires :**

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

**Pour les grands déversements :** arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Éteindre toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone.

**Précautions individuelles :** porter un appareil respiratoire autonome, des lunettes de sécurité et des vêtements protecteurs.

**Autres précautions :** les contenants, même ceux qui ont été vidés, conserveront du produit, des résidus et les vapeurs. Manipuler les récipients vides comme s'ils étaient pleins.



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

## MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)  
Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur

### 6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.  
Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Afin de parer à des projections accidentelles - yeux, peau, vêtements - le port de lunettes, de gants et d'un tablier de protection est indiqué. Interdire de fumer dans les endroits où le produit est manipulé et stocké. Ne pas le chauffer à flamme nue. Ne pas exposer les vapeurs à la flamme ou à une autre source d'ignition (Ex : Equipement électrique). Ne pas mettre en contact avec des agents oxydants. Maintenir en permanence une ventilation adéquate dans les locaux de manipulation et de stockage du produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.  
Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement. Ne pas stocker en plein soleil. Isoler des matériaux incompatibles.  
Température d'entreposage recommandée : 2 – 20°C

### 7.3. Utilisation finale particulière.

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celle mentionnée à la section 1.2.

### 7.4. Conseils d'utilisation.

Laisser diffuser le flacon ouvert.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1. Paramètres de contrôle.

Aucune information n'est disponible sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP).

### 8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

L'utilisation se fait à température ambiante.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

##### Protection respiratoire :

Éviter toute inhalation excessive des vapeurs.

##### Protection des yeux :

Éviter le contact avec les yeux.

##### Protection de la peau :

Éviter le contact avec la peau.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Éviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

## MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: d'alcool
pH	: non approprié
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: 39 °C
Propriétés explosives	: pas explosif
Propriétés comburantes	: non déterminé
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité 20°C (d20/4)	: 0.867 g/cm <sup>3</sup>
Indice de réfraction à 20°C	: non déterminé
Point éclair	: -18.4 °C
Viscosité	: non déterminé

#### 9.2. Autres informations.

Néant.

### 10. STABILITE ET REACTIVITE.

#### 10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.  
Réactions dangereuses possibles avec les agents OXYDANTS.

#### 10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

#### 10.4. Conditions à éviter.

Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles.

Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

Oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone peuvent se former pendant la combustion.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

##### 11.1.1. Toxicité aiguë :

DL50 inhalation – Rat – 4h - 1250 ppm.

- Effet comportemental : temps de sommeil modifié (y compris la modification du réflexe général de posture)
- Effet comportemental : excitation cyanose

CL50 inhalation – souris – 2h – 2800 ppm.

- Effet comportemental : modification de l'activité motrice (test spécifique).

##### 11.1.2. Irritation :

Cette information n'est pas disponible.

##### 11.1.3. Sensibilisation :

Cette information n'est pas disponible.

##### 11.1.4. Mutagénicité :

Cette information n'est pas disponible.

Les produits ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

## MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

### 11.2. Informations sur les autres dangers.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

### 12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette information n'est pas disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes

Sur la base des données éco-toxicologiques disponibles, ce produit est classé selon les critères européens concernant la classification pour l'environnement des préparations.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets.

#### Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

#### Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Information réglementaire	UN Number	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe emballage	Info	Marine polluant
ADR	UN 1993	ISOPROPYL	3	II	Code de restriction tunnel : (D/E)	
IATA	UN 1993	ISOPROPYL	3	II	Instruction d'emballage : P001 IBC02 R001	
IMDG	UN 1993	ISOPROPYL	3	II		

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

### 15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger
Acute Tox. 1	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Toxicité par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégories 1
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégories 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Skin Cor. 1	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Resp Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Resp Sens. 1A	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1A
Resp Sens. 1B	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1B

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Codes de danger	Mentions de danger
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H300	Mortel en cas d'ingestion / contact cutané / inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion / contact cutané / inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion / contact cutané / inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

## MAGNUM SEXLINE PROPYL - 15 ml

Révision n° : v1 CLP  
Date de révision : 06/07/2023

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

*Document généré informatiquement, valable sans signature.*